

LES AIDES POUR LES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES



OBJECTIF

Bénéficier des aides du Conseil départemental de la Somme pour réaliser votre projet agro-alimentaire créateur d'emplois.

QUELS SONT LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES ?

- les investissements matériels et les équipements en lien avec :
 - la transformation,
 - le conditionnement,
 - le stockage,
 - la commercialisation de produits agricoles.

Ces investissements doivent permettre **d'accroître la compétitivité** de l'entreprise et **la création d'emplois nouveaux** (ou à défaut le maintien d'emplois locaux le cas échéant).

Ne sont pas éligibles :

- le matériel d'occasion,
- le renouvellement d'équipements et de matériels à l'identique,
- les véhicules roulants immatriculés,
- les palettes / palox / bacs,
- les investissements immobiliers.

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

Cette aide s'adresse aux entreprises agro-alimentaires.



Aucun investissement ne devra être effectué avant l'examen de votre demande de subvention par le Conseil départemental.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- Être en règle en matière de cotisations fiscales et sociales.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le passage en Commission permanente sauf dérogation écrite par le Département.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INTERVENTION ?

- **Taux d'aide maximal : 40 % des dépenses éligibles avec une assiette minimale de dépenses éligibles de 50 000 € HT.**

L'aide départementale, sous forme de subvention, sera déterminée en fonction des investissements, des créations d'emploi envisagées et du respect des taux d'intensité des aides publiques autorisées.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- ✓ Une lettre de demande de subvention à adresser au Président du Conseil départemental de la Somme
- ✓ Le descriptif du projet
- ✓ Les devis détaillés des investissements
- ✓ Le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- ✓ Si nécessaire, le plan de trésorerie détaillé
- ✓ Le plan de financement initial
- ✓ Les statuts de la société à jour, datés et signés
- ✓ L'organigramme de l'entreprise
- ✓ Les liasses fiscales complètes des trois dernières années
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (IBAN)
- ✓ Un extrait K-bis de moins de six mois



CONTACT

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires
43 rue de la république - CS 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1
Tél : 03 22 71 81 71